



Mondercange, le 19 avril 2021

Au Collège Échevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention pour la séance du conseil communal du 23 avril 2021

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 23 avril 2021 l'intervention suivante :

En date du 15 novembre 2019, le Conseil Communal a approuvé des augmentations significatives des taxes de chancellerie et à l'infrastructure relatives au service d'urbanisme et du développement durable.

Le sujet n'a pas été sans une grande sensibilité alors que nous tous connaissons les problèmes qui caractérisent le marché de l'immobilier au Luxembourg et qui frappent surtout les jeunes. Nonobstant l'ampleur des hausses et les répercussions pour les maîtres d'ouvrage qui désirent s'implanter dans notre commune, les conseillers du LSAP se sont prononcés en faveur de cette mesure tout en témoignant le souci qu'elle risque de se montrer plus lourde pour certaines couches de la population et donner lieu à une inégalité sociale. Pour éviter un déséquilibre en défaveur des personnes disposant d'un plus faible potentiel de financement, ils ont proposé de créer des mesures de compensation en s'orientant éventuellement d'après le système de subventionnement appliqué par l'Etat pour aider les personnes privées à construire ou acquérir une habitation. Le Collège des Bourgmestre et Échevins, en adhérant à cette idée, s'est engagé à regrouper les possibilités sous forme d'un règlement et d'en saisir la commission des règlements.

Comme nous sommes d'avis qu'un grand laps de temps s'est écoulé depuis novembre 2019, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, a-t-il rédigé une ébauche du règlement communal permettant de subventionner les personnes désirant construire ou acquérir un logement dans notre commune afin d'atténuer l'impact des taxes relatives au service d'urbanisme et du développement durable ?
- est-ce que ce texte sera soumis à l'avis de la commission des règlements ? Est-il possible désormais de le mettre à la disposition des conseillers communaux ?

- si l'ébauche n'existe pas encore, est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut donner des explications quant à ce retard ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut faire une projection concernant l'échéancier de la mise en vigueur de l'aide ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,  
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM  
Marc FANCELLI  
René PIZZAFERRI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK